

N° 751  
18 AVRIL 2015

# L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



## ÉDITO

### POURQUOI FAIRE SIMPLE ?



À la lecture des projets de programmes et de réforme du collège, au-delà du discours lénifiant et mensonger (heu pardon, communicant) du ministère, une question se pose : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Pourtant, tout le monde le sait : ce dont souffre en priorité le collège, c'est du manque de moyens, des effectifs chargés, de la maladie de la réunionite, de programmes trop lourds par rapport aux horaires élèves, et de l'absence de mixité sociale et scolaire. La recette ministérielle est donc finalement simple : assumer l'insuffisance de l'investissement, qui n'est pas à la hauteur des enjeux, et mieux cadrer les profs.

Alors, le pouvoir imagine des usines à gaz : programmes de cycle totalement incompréhensibles à l'extérieur, interdisciplinarité et modulation locale des horaires qui nécessiteront un travail colossal (sur quel temps ?) des équipes pour les mettre en place. Accompagné d'un discours, largement repris par les syndicats d'accompagnement (heu, pardon... autoproclamés utiles... à qui, au fait ? au pouvoir ?), qui tente de faire passer tout opposant pour un affreux réactionnaire accroché à ses privilèges, totalement indifférent aux difficultés de ses élèves.

Un seul mot d'ordre face à un tel gâchis : il est temps d'arrêter la machine à broyer le second degré ! Seule la force collective peut le faire avec un grand rendez-vous national le 19 mai, dès la rentrée des vacances de printemps.

■ Roland Hubert, cosecrétaire général

## TRAVAIL, SALAIRES, COLLÈGE... RENDRE COUP POUR COÛT

Environ 300 000 personnes ont manifesté partout en France, le 9 avril, pour contester le maintien des politiques actuellement menées, une politique de l'offre complètement assumée par Emmanuel Macron, préjudiciable aux salaires, à l'emploi et aux services publics.

Cette journée de mobilisation à l'appel de la CGT, FO, FSU et Solidaires a donné le signal d'un regain de la combativité, d'une exaspération croissante des salariés.

Les médias, toujours plus à l'affût d'un nouvel épisode du feuilleton Le Pen que de rendre compte des luttes sociales, ont à peine daigné accorder quelques secondes à cette journée, son sens et les revendications portées.

Quant au gouvernement, plus préoccupé actuellement de préparer le congrès du PS que d'écouter ce que traduisent les urnes comme la rue, il encourage le ministre de l'Économie à aller plus loin encore dans le libéralisme et ce dernier explique sans pudeur que les travailleurs français sont trop protégés, qu'il ne faut pas augmenter les salaires. Le ministre de la Fonction publique, de son côté, a ouvert les discussions sur la grille des fonctionnaires en bornant dès le départ les possibilités. Au mieux, il s'agira de déboucher sur quelques mesures dans une enveloppe limitée. Le 9 avril, la FSU avec d'autres fédérations a mobilisé pour des mesures générales immédiates portant sur le point d'indice et des discussions qui ne se placent pas, d'emblée, dans un cadre très contraint. Chez les enseignants, le nombre toujours insuffisant de candidats aux concours dans plusieurs disciplines traduit particulièrement le manque d'attractivité des salaires.

Pour ces raisons, la FSU continuera à rechercher dans le cadre de l'intersyndicale le rassemblement des salariés, le 1<sup>er</sup> mai étant une nouvelle étape en ce sens.

Dans l'Éducation, le taux de grévistes nettement plus important en collège qu'en lycée montre que les alertes du SNES-FSU sur les orientations de la réforme ont été entendues. Partout où ont déjà eu lieu des heures d'information syndicale, les enseignants ont conscience de ce que porte en germe la **Suite page 2 >>>**



À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE SNES-FSU, SNEP-FSU, CGT-ÉDUC'ACTION, SNFOLC, SNETAA-FO, SUD ÉDUCATION, SNALC



# GRÈVE le mardi 19 mai



Contre une politique éducative qui engendre davantage d'inégalités entre les élèves, aggrave les conditions de travail des personnels et met en concurrence personnels, disciplines et établissements



»»» Suite de la page 1

## TRAVAIL, SALAIRES, COLLÈGE... RENDRE COUP POUR COÛT

réforme, l'attaque contre les disciplines, le surcroît de travail dû à la multiplication des réunions, la mise en concurrence, au nom de l'autonomie, des personnels, des disciplines et des établissements. L'incivilité de la ministre au Conseil supérieur de l'éducation, se dispensant de venir écouter ce qu'avaient à dire les syndicats enseignants puis se livrant ostensiblement à d'autres activités une fois arrivée, est éclairante. Il s'agit d'imposer une réforme idéologique, vêtant d'habits neufs les tenants d'un projet éducatif vieux de 40 ans. En aucun cas ne sont véritablement abordés les problèmes réels du collège, la lourdeur des effectifs, les dotations insuffisantes, la formation des enseignants ; quant à l'interdisciplinarité que le SNES-FSU avait défendue dans les programmes, elle est paradoxalement quasi absente de ces derniers et réduite dans la réforme à un succédané, les Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), pris sur les horaires disciplinaires.

Devant cet état de fait, face à un gouvernement qui a pris la responsabilité de faire fi de négociations sérieuses ayant pour objectif une réforme du collège améliorant la réussite de tous, le SNES-FSU appelle les collègues à diversifier les formes d'action, à organiser des réunions dans les établissements et avec les parents.

Il nous faut multiplier les initiatives pour faire de la journée de grève du 19 mai, à l'appel de la majorité des organisations, un temps fort d'un combat qui devra se poursuivre l'an prochain. Derrière la réforme du collège, c'est toute une conception du second degré et du métier de professeur qui est en jeu. C'est, en lycée comme en collège, le développement de prescriptions à travers la floraison des hiérarchies intermédiaires et le développement des prérogatives de l'encadrement.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

SPÉCIAL | MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

**-10%  
SUR VOTRE  
ASSURANCE AUTO\***

**Votre vocation est d'enseigner,  
la nôtre est de vous assurer.**

Parce que vous vous engagez pour les autres, GMF s'engage pour vous en vous proposant, par exemple, d'assurer votre véhicule même lorsque vous l'utilisez pour des déplacements professionnels, sans supplément de cotisation. Et pour aller plus loin, GMF propose des garanties spécifiques liées à votre métier d'enseignant : une protection juridique en cas de litige avec élèves ou parents, une garantie perte de revenu (traitement et primes) en cas d'amêt maladie, ou encore un accompagnement et une assistance psychologique en cas d'agression verbale ou physique. Rejoignez GMF - 1<sup>er</sup> assureur des agents des services publics. Pour en savoir plus rendez-vous sur [www.gmf.fr/education-nationale](http://www.gmf.fr/education-nationale)

\* Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1<sup>ère</sup> année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2015.

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES** et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et sa filiale GMF Assurances. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

## DROITS ET LIBERTÉS SANGATTE : RIEN N'EST RÉGLÉ



Douze ans après la fermeture de Sangatte, la situation des migrants (environ 2 000) à Calais n'a fait que se détériorer. Leurs conditions de vie sont dramatiques. Près du port, une nouvelle « jungle » a vu le jour. Ils étaient 600 à 900 migrants à y vivre, des hommes, mais aussi des femmes et des enfants, jusqu'à la plus grande expulsion qu'ait connue la ville.

Les autorités ont « informé » les habitants qu'ils devaient « déménager » sur un site, une ancienne décharge à 7 km de Calais, dépourvu de toute installation.

Cette expulsion, au mépris du respect des droits les plus élémentaires, va engendrer de nouveaux problèmes : entassement, désorganisation des communautés qui étaient réparties sur plusieurs sites, tensions accrues, éloignement du centre-ville, exposition plus grande des migrants aux mafias en tout genre, difficultés pour les associations de soutien pour continuer leur mission humanitaire. Parallèlement, la mairie continue à faire monter le degré de violence latente en détruisant au bulldozer ce qui reste des squats abandonnés sous la contrainte.

La détresse a explosé. Et malgré l'activisme de nombreuses associations et collectifs de soutien, la haine aussi. Les résultats des dernières élections à Calais en témoignent.

■ **Catherine Piecuch**

## FN UN JOUR, FN TOUJOURS...

Le spectacle d'un père et d'une fille se déchirant ne doit pas nous faire oublier que derrière Marine Le Pen, comme derrière son père, se cache un parti d'extrême droite qui n'a jamais condamné les dérapages de ses candidat-e-s lors des dernières élections départementales (certain-e-s candidat-e-s étaient d'ailleurs issu-e-s de la mouvance « identitaire » ouvertement islamophobe et proche des néo-nazis). Quant à Marine Le Pen, elle ne dit rien de ses différences avec son père (elle ne précise d'ailleurs jamais en quoi et sur quoi elle n'est pas d'accord avec lui). Il n'y a rien de nouveau dans les propos de Jean-Marie Le Pen, dans son antisémitisme ou son soutien à Pétain : pourquoi est-ce maintenant que cela gêne sa fille et pas avant ?

S'il est clair que deux lignes s'affrontent au sein du FN, c'est essentiellement sur la stratégie qu'elles divergent, pas sur le fond politique. Avec ou sans Jean-Marie Le Pen, le FN reste un parti raciste, extrémiste, nationaliste d'extrême droite.

■ **François Sauterey, Olivier Sillam**

« Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent » VICTOR HUGO

MOBILISATION DANS TOUTE LA FRANCE LE 9 AVRIL

# 300 000 MANIFESTANTS CONTRE L'AUSTÉRITÉ

## MANIFESTATION NATIONALE À PARIS

### Plus de 100 000 manifestants

À l'appel de l'intersyndicale (FSU, CGT, FO et Solidaires), 300 000 manifestants ont défilé le 9 avril contre l'austérité dans toute la France. Venu de toute l'Île-de-France et des régions proches, ils étaient 100 000 à la manifestation nationale parisienne. Finie la résignation. Une mobilisation unitaire se dessine enfin pour combattre les politiques de rigueur, la loi Macron et pour promouvoir les services publics ! Présents dans les cortèges et dans la grève, les enseignants – en particulier ceux du collège – ont crié leur opposition à des « réformes » qui ne cessent de promouvoir une école au rabais. Dans la Fonction publique, c'est la baisse du pouvoir d'achat avec le gel du point d'indice depuis 2010 et l'augmentation des pensions qu'ils ont dénoncé. Il est urgent de mettre un terme à ce gel, d'ouvrir des négociations salariales dans la Fonction publique et d'envisager une mesure compensatoire de rattrapage des pertes subies depuis des années.



© Clément Martin

## MARSEILLE

### Plus de 10 000 manifestants

Le soleil printanier était au rendez-vous de la manifestation marseillaise entre la Canebière et la place Castellane. Manifestation correctement fournie, joyeuse et dynamique. L'état d'esprit combatif était palpable, particulièrement chez les militants exerçant en collège, où le projet Vallaud-Belkacem a servi de catalyseur aux mobilisations, multipliant par trois les taux de grévistes par rapport aux lycées. Aussi, rendez-vous fut pris pour un rassemblement devant le rectorat à Aix-en-Provence le mercredi 22 avril, au lendemain d'un stage d'information syndicale de deux jours où l'affluence s'annonce exceptionnelle. En attendant des actions encore plus marquantes en mai.



© DR

## LYON

### 7 500 manifestants

Dans une ambiance festive et très combative – « Austérité, salaires gelés, moyens retirés, métiers attaqués : y'en a assez ! » –, les manifestants dont 700 de la FSU ont défilé de Jean-Macé à la place Bellecour. Les collègues de collège se sont davantage mobilisés (40 % de grévistes), l'effet réforme du collège étant venu s'ajouter aux problématiques de lutte contre l'austérité qui étaient au cœur de cette journée d'action. La section



© DR

académique a réuni les délégués d'établissement à l'issue de la manifestation : une quarantaine de collèges et de lycées du Rhône ont pu débattre des suites de l'action à envisager dans le second degré : les collègues sont déterminés à lutter contre la réforme du collège, l'absence de cadrage national et la caporalisation de nos professions, et bien sûr pour la revalorisation : l'action continue !

## BRETAGNE

### Plusieurs milliers de manifestants

6 000 manifestants à Rennes, plus de 1 000 à Brest, Lorient et Saint-Brieuc, les personnels de l'Éducation nationale étaient bien visibles dans les cortèges, sous le soleil breton, pour décrire les effets de l'austérité au quotidien. Ils ont dénoncé leurs conditions de travail éprouvantes, exigé des moyens pour desserrer les effectifs, le classement en REP+ du collège Kerhallet à Brest, le maintien de l'option arts plastiques au Lycée J.-Macé à Rennes, la construction – aujourd'hui menacée – du lycée public de Ploermel (56).



© DR

Des collèges étaient en grève à plus de 50 %, le projet de réforme ne passe pas du tout : non à la diminution des horaires disciplinaires, non à la concurrence entre disciplines, non à la gestion des horaires par le chef d'établissement, non à l'AP en classe entière du collège au lycée ! Vraiment, pour tous, les raisons ne manquent pas pour amplifier en mai la mobilisation dans le second degré.

## À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE L'ACTION CONTINUE GRÈVE LE 9 MAI DANS LE SECOND DEGRÉ

La mobilisation des personnels s'est déjà manifestée le 9 avril, elle se poursuit dans les académies par les rassemblements, les stages, les heures d'information syndicales, les motions en conseil d'administration... Après sa déclaration commune au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 10 avril, demandant le report du projet de réforme du collège de façon à pouvoir poursuivre les discussions sur d'autres bases, l'intersyndicale du second degré poursuit son action. Elle se concrétisera le 19 mai par la grève et les manifestations.

### RETRAIT DE LA RÉFORME

Les organisations syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU SNALC-FGAF, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT Educ'action et SUD Éducation font

le constat du maintien d'une réforme du collège contestée par la majorité des enseignants et rejetée au CSE par des organisations syndicales représentant plus de 80 % des enseignants du second degré. Elles continuent à demander le retrait de cette réforme fondée sur l'autonomie des établissements et la multiplication des hiérarchies intermédiaires sous l'autorité du chef d'établissement, et la reprise de discussions sur de nouvelles bases pour la réussite de tous les élèves. Sans répondre aux véritables besoins du collège, cette réforme ne ferait en outre, si elle était mise en œuvre en 2016, qu'engendrer davantage d'inégalités entre les élèves, aggraver les conditions de travail des personnels, mettre en concurrence personnels, disciplines et établissements.



© Clément Martin

Dans un contexte déjà largement dégradé pour tous les personnels, elles appellent à poursuivre les mobilisations en cours, débattre en AG des conditions de l'amélioration du collège, multiplier les formes d'action et se mettre massivement en grève le 19 mai.

■ Valérie Sipahimalani

### Fortschwihr (Haut-Rhin)

Une quarantaine de professeurs sur un effectif total de 52 se sont rassemblés le 9 avril devant l'établissement pour protester contre la suppression de deux postes de professeurs à la rentrée prochaine. Les 590 heures d'accompagnement éducatif assurées jusqu'ici en théâtre, cirque, dyslexie, dyscalculie vont également être supprimées, ce qui motive également la mobilisation.

### Verzy (Marne)

Tous les professeurs (une vingtaine au total) étaient en grève le 9 avril. Une banderole a été déployée devant l'établissement qui compte 350 élèves. La raison de la colère porte notamment sur la création de seulement trois classes de Sixième, pour 104 élèves de CM2 attendus. Par ailleurs, les personnels dénoncent la suppression des options comme le latin ou la « bilangue » qui permettent à cet établissement rural d'être performant.

### Rouillac (Charente)

Les enseignants du collège Claudie-Haigneré étaient très majoritairement en grève le 9 avril pour dénoncer le manque de moyens accordés pour la rentrée 2015. L'établissement perd une classe de Cinquième, faisant monter les effectifs à 30 élèves par classe. Et les effectifs seront tout aussi chargés en Troisième sans les moyens suffisants pour effectuer les dédoublements satisfaisants.

### Bobigny (Seine-St-Denis)

Le collège Pierre-Sémard tourne à vide depuis une grosse semaine. Les parents ont décidé en bloc de ne plus envoyer leurs enfants en cours, pour réclamer plus de moyens. « Non à une école au rabais » ou « Collège bloqué par les parents pour des moyens à la hauteur des besoins des élèves de l'éducation prioritaire » ont-ils écrit sur les grilles de l'établissement.

# DE LA RÉFORME DU COLLÈGE

Oui, le collège connaît des difficultés. Oui, le collège a besoin d'une réforme. Et oui, le SNES-FSU a claqué la porte des discussions le 31 mars 2015 car la réforme proposée ne répond pas aux enjeux. Le Conseil supérieur de l'éducation a donné un avis consultatif favorable grâce à l'alliance du SE-UNSA, du SGEN-CFDT, de la FCPE et du Medef. La FSU a voté contre. La ministre entend imposer cette réforme contre les personnels.

## AUTONOMIE, INTERDISCIPLINARITÉ, DE QUOI PARLE-T-ON ?

### Projet d'arrêté collège :

Grille : au cycle 4, 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

#### Article 5

Chaque enseignement pratique interdisciplinaire porte sur l'une des thématiques interdisciplinaires suivantes : a) corps, santé, sécurité ; b) culture et création artistiques ; c) transition écologique et développement durable ; d) information, communication, citoyenneté ; e) langues et cultures de l'Antiquité ; f) langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ; g) monde économique et professionnel ; h) sciences, technologie et société.

Le programme d'enseignement du cycle 4 fixe le cadre des contenus enseignés pour chacune de ces thématiques.

#### Article 6

I. – L'organisation des enseignements complémentaires au cycle 4 répond aux exigences ci-après :

1°) chaque élève bénéficie de l'accompagnement personnalisé, à raison d'une à deux heures hebdomadaires ;

2°) à l'issue du cycle, chaque élève doit avoir bénéficié d'enseignements pratiques interdisciplinaires portant sur au moins six des huit thématiques interdisciplinaires prévues à l'article 5 ;

3°) les enseignements pratiques interdisciplinaires proposés aux élèves doivent, chaque année, être au moins au nombre de deux, portant chacun sur une thématique interdisciplinaire différente.

II. – Les enseignements pratiques interdisciplinaires incluent l'usage des outils numériques et la pratique des langues vivantes étrangères. Ils contribuent, avec les autres enseignements, à la mise en œuvre de parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle ainsi que du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (...).

#### Article 10 tel que voté en Conseil supérieur de l'éducation

L'établissement peut moduler de manière pondérée la répartition du volume horaire hebdomadaire par discipline, dans le respect à la fois du volume horaire global dû à chaque discipline d'enseignement obligatoire pour la durée du cycle, du volume horaire global annuel des enseignements obligatoires dû à chaque élève et des obligations réglementaires de service des enseignants. La modulation de la répartition du volume horaire hebdomadaire est fixée pour la durée du cycle. La répartition du volume horaire doit rester identique pour tous les élèves d'un même niveau. Toutes les disciplines d'enseignement obligatoire sont enseignées chaque année du cycle.

À nouveau relancé à l'occasion de la réforme du collège, le débat sur l'autonomie révèle des conceptions opposées de qui fait quoi et qui décide de quoi dans les établissements scolaires.

Surfant sur un *a priori* positif de la notion d'autonomie, les promoteurs de la réforme se parent des vertus de la modernité pour défendre la globalisation des moyens avec le renvoi aux établissements du choix des disciplines qui pourront travailler en groupes réduits, ainsi que la définition au local des contenus d'enseignement comme des horaires disciplinaires. Le tout sous l'autorité de super-profs qui ne s'encombrent pas du carcan des programmes et autre dictature des examens, et qui bien sûr seront les méritants... des primes et autres indemnités particulières.

#### Définitions locales

En fait d'autonomie, il s'agit d'une part de développer un management qui met en concurrence les disciplines et les enseignants, en renvoyant au local la gestion de moyens insuffisants, en dégradant les conditions d'apprentissage des élèves. Remettre en question la définition nationale des horaires et des programmes repose d'autre part sur l'idée que tous les élèves ne sont pas capables d'accéder à des savoirs complexes. Les établissements sont poussés à différencier leurs objectifs selon leur recrutement et les pressions sociales, au détriment d'un égal accès de tous les jeunes à la culture et aux savoirs. Les pouvoirs donnés au conseil pédagogique (désigné par le chef d'établissement), la création de conseils et de coordinateurs de cycles et de niveaux, créent des hiérarchies intermédiaires pour imposer des pratiques pédagogiques. La bataille menée dans les REP+ pour imposer le respect du décret sur la pondération des heures, face au contrôle tatillon de chefs autoritaristes, est sur ce point éclairante.

Les enseignants, notamment ceux en collège, ont besoin aujourd'hui de marges de manœuvre : sous la forme de moyens supplémentaires dont les équipes pédagogiques doivent pouvoir disposer pour mettre en place les projets qu'elles décident. Cela suppose aussi du temps pour se concerter, pour travailler collectivement à une réelle diversification pédagogique, et non une multiplication de réunions inutiles et chronophages à seul but de prescrire telle ou telle bonne pratique. L'interdisciplinarité telle que prévue par la réforme du collège en est un bon exemple.

#### Une interdisciplinarité à tout faire !

L'interdisciplinarité version réforme doit permettre de traiter les programmes, les « éducations à... » recyclées dans les thématiques, les parcours, cela sous la forme de projets, incluant outils numériques et langues vivantes étrangères. Excusez du peu... D'autant que les projets de programmes ne sont pas en phase avec les huit thématiques et ne présentent pas d'objets repérés comme susceptibles d'un traitement interdisciplinaire. Une fois de plus, ce serait aux enseignants

de se débrouiller pour trouver de la cohérence là où il n'y en a pas, sans que ne soit prévue de concertation autre que dans le cadre des conseils pédagogiques et d'administration, sans plan de formation à la pédagogie de projet ? Et alors que ces OPNI (objets pédagogiques non identifiés) devraient faire l'objet d'une évaluation pour le DNB dont on ne sait rien à ce jour, le ministère peinant de son propre aveu à trouver une solution opératoire ? Le SNES-FSU défend une interdisciplinarité s'appuyant sur les programmes, sur la base du volontariat, pas une opération de comm' recyclant l'échec récent des IDD et autres thèmes de convergence.

■ Fabienne Bellin, Valérie Sipahimalani



## DES PROGRAMMES DÉCONCERTANTS

### Projets de programme du Conseil supérieur des programmes (CSP)

Chaque projet de programme de cycle est organisé en trois parties complémentaires :

– la première présente synthétiquement les principaux enjeux et objectifs de formation du cycle, dans la perspective globale de la scolarité obligatoire et de l'acquisition progressive de la culture commune définie par le socle commun ;

– la deuxième rassemble les contributions des champs disciplinaires ou disciplines à l'acquisition de chacun des cinq domaines de formation du socle commun, sous la forme d'un tableau ne retenant que la part essentielle de ces contributions ;

– la troisième précise, par champ disciplinaire ou discipline, les niveaux de maîtrise attendus à la fin du cycle, les compétences et les connaissances à acquérir et mobiliser, des pistes de méthodes, de démarches et d'outils auxquels les enseignants peuvent recourir, des repères de progressivité pour organiser la formation des élèves durant les trois années du cycle.

Les projets de programmes n'entrent pas dans le détail des pratiques de classe, des démarches des enseignants ; ils laissent ces derniers apprécier comment atteindre au mieux les objectifs des programmes en fonction des situations réelles qu'ils rencontrent dans l'exercice quotidien de leur profession. Sur la question de l'évaluation des acquis des élèves en particulier, les projets de programmes contiennent des attendus de fin de cycle précis, portant sur les compétences et connaissances à maîtriser et définissant un niveau de maîtrise ; ils ne précisent pas en revanche les modalités pratiques détaillées par lesquelles s'assurer que les objectifs fixés sont atteints par les élèves. C'est aux enseignants et aux différents professionnels présents dans les écoles et les établissements qu'il revient de trouver les modalités les plus appropriées en exerçant leur expertise individuelle et collective. Des documents d'accompagnement sans valeur réglementaire ni prescriptive et des actions de formation continue pourront les aider dans l'appropriation et la mise en œuvre des futurs programmes.

Extrait de l'avant-propos du CSP

Les projets du CSP déroutent par leur caractère concis et leur totale déconnexion pédagogique d'avec la réforme du collège. Seuls le français et l'histoire-géographie disposent de repères annuels francs. Pour les autres disciplines, établir une progression annuelle relèvera de la gageure, en particulier pour la classe de Sixième, fondue dans le cycle 3, et pour les enseignements scientifiques et technologique. L'appréciation des contenus est difficile en l'absence à l'heure où nous écrivons ces lignes des « hypertextes » du CSP censés détailler les attendus. La consultation institutionnelle par questionnaire en ligne (lien individuel envoyé sur les boîtes académiques) aura lieu du 12 mai au 16 juin. Le SNES-FSU proposera la sienne de façon à porter l'avis de la profession.

■ V. S.

### Le SE-UNSA et le SGEN à fond la réforme...

Les projets de décret et d'arrêté reprennent les demandes du SE-UNSA et du SGEN concernant la globalisation de la grille horaire sur le cycle. Ils soutiennent tout ce qui va dans le sens de la plus grande autonomie horaire. Le projet de grille horaire hebdomadaire permet de calculer la dotation, mais les horaires doivent pouvoir être décidés localement. Il s'agit par exemple de regrouper les EPI sur des semaines à EPI.

La grille ne doit pas être contraignante mais indicative pour les emplois du temps des élèves, même si au global ils doivent retrouver les heures qu'on leur doit au terme du cycle.

Selon eux, il faut préserver au maximum les marges d'autonomie, les globaliser est important. La distribution des enseignements doit pouvoir se faire sur le cycle, les distribuer différemment doit être possible.

### Ils sont contre

Une intersyndicale SNES-FSU, SNEP-FSU, FO, SNALC, CGT, Sud a demandé le retrait du projet et la reprise des discussions sur de nouvelles bases. Pour le SNALC, le projet n'est toujours pas acceptable. FO indique qu'il ressort des réactions des collègues une grande inquiétude. Les élèves ne seront pas traités partout de la même façon, il y aura autant d'organisations que de collèges. Pour autant, FO n'évoque pas le besoin d'une réforme du collège et se contente du *statu quo*. Selon la CGT, le problème est celui de l'architecture de la réforme et de l'autonomie des chefs d'établissement. Il faut tirer le bilan de la réforme du lycée. L'autonomie est source de tensions entre collègues et ne réduit pas les inégalités.

### Consultation express sur les EPI

Plus de 2 500 réponses en quelques jours.

Une disposition intéressante pour 40 % des répondants, mais 70 % des consultés demandent un cadrage national, et pour 87 %, elle n'est envisageable qu'avec une assurance sur les conditions de mise en place (petits groupes, temps de concertation dans les services...). Pour autant, à plus de 70 %, les répondants indiquent que ce n'est pas de nature à résoudre les difficultés du collège, voire pour plus d'un sur deux qu'elle pourrait constituer une dénaturation du métier d'enseignant d'une discipline. Le signal est clair, si l'interdisciplinarité il doit y avoir, ce ne sera pas pour les enseignants la solution miracle, et elle ne saurait se mettre en place sans garanties sur les contenus et les services. Les EPI ne passent pas.

### Calendrier scolaire : pas beaucoup mieux

Le dernier CSE a été amené à se prononcer sur le calendrier scolaire pour les trois prochaines années. Ce calendrier triennal fait toujours la part belle à l'économie. Certes, il y a eu, comme le demandaient les collègues dans le sondage du SNES-FSU, une clarification du pont de l'Ascension. Certes, il n'y aura pas de rentrée des élèves avant le 1<sup>er</sup> septembre, mais pas pour les personnels ! Ce calendrier est donc mieux... pour l'industrie du tourisme !

Le SNES-FSU a redit son opposition à un calendrier qui déséquilibre le troisième trimestre pour donner satisfaction à une partie infime de la population. D'autant plus que ce calendrier acte l'absence de demi-journée banalisée. Alors que la réforme du collège va demander des débats dans les établissements, il n'est pas acceptable qu'au détour du calendrier scolaire on supprime les journées banalisées. Cette proposition de calendrier a été très largement repoussée : 14 pour, 48 contre et 8 abstentions.

« L'autorité contraint à l'obéissance, mais la raison y persuade » RICHELIEU

MGEN

## INQUIÉTUDES ET INTERROGATIONS

La MGEN travaillait depuis plusieurs mois à un projet de refonte de son offre mutualiste. Ce projet a été adopté par l'AG extraordinaire du 11 avril après un long débat qui a mis en évidence les inquiétudes et interrogations d'une partie des délégués.

La MGEN accusait un déficit de 56 millions d'euros en 2013 dans le domaine de l'offre santé. Soumise aux normes internationales de solvabilité et de gouvernance, elle est tenue de revenir à un équilibre durable entre les cotisations reçues et les prestations versées. Elle a donc joué une partie de sa survie dans les décisions qu'elle a fait voter à l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2015.

Mais la refonte envisagée introduit une différenciation des cotisations selon l'âge (8 tranches pour les actifs, 2 pour les retraités) et selon le niveau de prestations souhaité parmi quatre options possibles (Initiale, Équilibre, Référence et Intégrale). Ce faisant, la MGEN s'éloigne des

principes fondateurs de la solidarité pour se rapprocher de la logique des assureurs privés.

### SOLVABILITÉ... ET OPACITÉ !

Elle a par ailleurs prévu une réévaluation des cotisations enfants et un élargissement de l'assiette à l'ensemble des revenus, lequel implique l'abandon des prélèvements directs sur le salaire ou la pension.

Le SNES-FSU est tout à fait conscient des menaces qui pèsent sur l'avenir des mutuelles solidaires, notamment de la MGEN. Mais il désapprouve l'opacité qui a été entretenue dans le processus de décision. Le projet de refonte n'a en effet pas été publié dans la revue nationale *Valeurs Mutualistes*. Seuls les adhérents MGEN qui se sont rendus aux rencontres départementales en ont eu connaissance (et encore de manière parcellaire). Et seuls les délégués à l'AG du 11 avril ont reçu fin mars un document préparatoire que le SNES-FSU a mis sur son site dès qu'il se l'est procuré, ainsi que les principales questions que pose cette refonte ([www.snes.edu/Refonte-de-l-offre-MGEN.html](http://www.snes.edu/Refonte-de-l-offre-MGEN.html)). Il considère qu'une information de tous les adhérents et qu'un débat contradictoire étaient indispensables avant toute prise de décision. ■ Monique Daune

## LOI MACRON AU SÉNAT MACRON PLUS PLUS

Après l'épisode bien peu démocratique du 49-3, le projet de loi Macron a entamé sa deuxième saison au Sénat. Le projet amendé par les sénateurs reviendra ensuite en procédure accélérée vers l'Assemblée nationale.

Foisonnant, touchant un éventail large d'acteurs économiques et sociaux, ce projet est largement critiqué sur ses principes mêmes par le monde syndical et une partie de la gauche. Car le manque de croissance et de compétitivité, et le chômage sont explicitement associés au manque supposé de « libertés économiques ». Il faudrait « libérer » et donc flexibiliser les marchés, notamment celui du travail. En facilitant les licenciements ou en précarisant les salariés, on pourrait créer des emplois : la rengaine est ancienne.

Si ce diagnostic gouvernemental est partagé par le groupe UMP-UDI du Sénat, il l'est moins par l'OCDE qui montre qu'il est déjà plus facile de licencier en France qu'en Chine ou qu'en Allemagne. Le projet de loi dit aussi qu'il faudrait rendre la France plus attractive en supprimant la peine d'emprisonnement (jamais appliquée) associée au délit d'entrave à certains droits des

salariés. Or, la privation de liberté est plus dissuasive que quelques milliers d'euros d'amende, une goutte d'eau dans l'océan des dividendes.

### LOGIQUE LIBÉRALE RENFORCÉE

La droite, majoritaire au Sénat, trouve malgré tout ce projet insuffisamment libéral et s'est affairée à le durcir. Il s'agirait notamment de relever les seuils d'effectifs s'imposant aux entreprises en matière de représentation des salariés, d'augmenter le temps de travail, d'instaurer des contrats de projets (sortes de CDD) de 18 à 48 mois, de favoriser l'apprentissage dès 14 ans, ou encore de « simplifier » le compte pénibilité. Les sénateurs de droite ont déjà jugé conformes à leurs idéaux 124 des 295 articles du projet issu de l'Assemblée nationale. Ils se sont mobilisés pour faire du texte une sorte de « loi Macron plus ». C'est bien la logique libérale du texte qu'il faut continuer de contester. ■ Hervé Moreau

## LOI SANTÉ UN MANQUE D'AMBITION

Le projet de loi santé a été voté le 14 avril par l'Assemblée nationale. Le texte comporte quelques avancées qui restent toutefois timides par rapport aux vrais enjeux.

Les articles les plus controversés ont été réécrits pour tenir compte des critiques des professionnels de santé. La généralisation du tiers-payant est maintenue, à charge pour l'assurance maladie et les complémentaires d'apporter aux médecins des garanties techniques suffisantes. Les forfaits ou les franchises qui augmentent le « reste à charge » des patients ne sont pas abrogés pour autant.

Fortement contestée par les médecins, la dérogation de vaccination au pharmacien sera seulement expérimentée et évaluée avant une éventuelle généralisation. Mais les sages-femmes auront le droit de pratiquer des vaccinations et des IVG médicamenteuses.

Le texte prévoit en outre quelques mesures pour améliorer par exemple la prévention (tabagisme, alcoolisme juvénile, surpoids, anorexie...) ou encore protéger les anciens malades du cancer (« droit à l'oubli »).

### FERMETURES TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Il conforte le rôle et la place des Agences régionales de santé tout en laissant penser que l'organisation des parcours de santé sera à l'initiative des professionnels avec les « équipes de soins primaires » et les « communautés professionnelles territoriales de santé ». Mais malgré la persistance des déserts médicaux, il ne s'attaque pas à la sacro-sainte liberté d'instal-



lation des médecins et à leur mode actuel de rémunération à l'acte.

Il réintroduit la notion de « service public hospitalier » avec ses contraintes propres, mais reconnaît aussi les spécificités des cliniques privées et les professionnels libéraux qui pratiquent les dépassements d'honoraires. Il n'opère pas vraiment de rupture avec la loi Bachelot et rend même obligatoires les « groupements hospitaliers de territoire » qui risquent de se traduire par la fermeture d'hôpitaux de proximité dans le contexte des 3 Mds € d'économies imposés aux hôpitaux publics. ■ M. D.

## NÉGOCIATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE SOUS LA CONTRAINTE !

La négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations aborde la quatrième séquence consacrée à la « rénovation des grilles ». Mais faute de financement, les propositions du gouvernement sont faibles.

Les assurances que la ministre tenait à donner, « oui, elle dispose bien d'un financement pour cette négociation » n'ont jamais été étayées d'aucun chiffre. Le seul élément connu est l'apport d'une enveloppe de 500 millions d'euros dégagés à l'horizon 2017 par la suppression de l'indemnité exceptionnelle<sup>(1)</sup>.



Est-ce pour cela que les documents supports présentent une version à ce point caricaturale de la situation des enseignants, dont le seul aspect mentionné est que les débuts de carrière auraient été revalorisés ? Dernière nouvelle ! Cela permet au gouvernement de proposer que la grille de catégorie A ne soit rénovée qu'en troisième tranche d'un plan étalé de 2016 à 2022.

Alors que le gouvernement est engagé par un accord sur l'égalité professionnelle prévoyant que dans les différents dossiers le rapprochement de la situation des femmes et des hommes soit un objectif, les données portant sur les indemnités ne sont pas différenciées et la seule mesure de rééquilibrage au profit des rémunérations indiciaires se limiterait au transfert de l'équivalent de 7 points d'indice en catégorie A, renvoyant à un terme indéterminé des mesures complémentaires.

### PRIORITÉ À LA REVALORISATION

La FSU a indiqué qu'il était urgent de revaloriser le point d'indice et d'attribuer des points additionnels sur toute la grille. Cela donnerait du temps à la négociation, celui de débattre enfin des mesures à même de rémunérer la qualification des personnels, et de réduire les inégalités de traitement, notamment en réduisant la part des primes. Le gouvernement serait bien inspiré de dégager un financement pour la négociation, sauf à déboucher sur des mesures dont la faible ampleur trancherait avec les ambitions affichées par la ministre. ■ Anne Féray

(1) Compensant pour les fonctionnaires recrutés avant 1998 le différentiel entre cotisations maladie et CSG.

# 4,6 millions

C'est le nombre total d'emplois à temps partiel en France. Il sont à 85 % occupés par des salariés non qualifiés et à 80 % par des femmes (3,6 millions). Elles considèrent pour près d'un million d'entre elles leur temps de travail comme subi. Mais six dérogations ont été gracieusement accordées au patronat pour contourner le « plancher » de 24 heures prévu dans l'ANI ! Macron continue à s'acharner sur ce « plancher » qui fait de plus en plus figure de passoire !

### Droit au logement

250 familles prioritaires DALO avec des mineurs isolés et des sans-abri, campent place de la République 24 h/24 depuis le 31 mars pour obtenir l'application de la loi. Tous réclament un logement et un accueil décent pour les mineurs isolés. Dans le même temps, la Cour européenne vient de condamner la France à reloger une famille reconnue prioritaire au DALO depuis 2010 qui a gagné un recours devant le tribunal administratif. Un espoir pour des milliers de familles.

### Liberté pour Khalida Jarrar !

La députée palestinienne Khalida Jarrar a été arrêtée et enfermée administrativement (sans procès passé ou à venir !). En pleine nuit, une cinquantaine de soldats israéliens sont entrés en territoire palestinien à Ramallah, ont saisi ordinateurs professionnels et téléphone, et tout cassé dans son domicile avant d'entraîner la députée dirigeante du FPLP. Elle rejoint ainsi la trentaine de députés palestiniens arrêtés, souvent sans aucun procès et maintenu en détention dont certains sans qu'aucune charge ne leur soit signifiée ! Le SNES-FSU demande sa libération ainsi que celle de tous les détenus dont Marwan Barghouti.

### Report de l'épreuve de géologie du CAPES de SVT

Mardi 7 avril, un surveillant de l'épreuve de biologie du CAPES de SVT a distribué les sujets de l'épreuve de géologie prévue le lendemain. L'épreuve de géologie a été reportée au 30 avril 2015. Cette nouvelle convocation est de nature à engendrer non seulement un stress supplémentaire aux candidats, mais également un surcroît de frais pour se rendre sur les lieux des écrits. En outre, le temps de préparation aux oraux sera amputé d'autant. En principe, ce type d'erreur ne devrait pas entraîner d'annulation car un sujet de secours devrait être prévu. Or, par mesure d'économie, il n'a pas été imprimé pour cette épreuve. Une fois de plus, ce sont bien les politiques d'austérité qui sont à l'origine de cette situation.

« Il faut tout dire. La première des libertés est de pouvoir tout dire » MAURICE BLANCHOT

## EFFECTIFS RENTRÉES 2015 ET 2016 FORTE HAUSSE EN LYCÉE

Comme d'autres, la courbe des effectifs du second degré n'est pas prête de s'inverser ! Les enfants du boom des années 2000 auront bientôt 15 ans et entreront massivement en lycée en septembre 2015.



Selon la DEPP (avril 2015), la hausse dans le second degré atteindrait 27 000 en 2015 et 29 000 en 2016, après celle de 24 400 élèves en 2014. Mais c'est le second cycle général et technologique qui verrait ses effectifs augmenter le plus : + 40 000 en 2015 et + 29 500 en 2016, avec l'arrivée des classes d'âge nombreuses de 2000 et 2001.

Comme on le voit sur le graphique ci-dessous, après une baisse entre 2000 et 2003, les naissances repartent à la hausse. L'année 2006 connaît un rebond de natalité (+ 23 000 naissances) et est suivie de six années de forte natalité. Ceci explique pour une bonne part cette hausse prévue dans les lycées généraux et technologiques, et les baisses prévues en collège de 18 000 élèves à la rentrée 2015 et de 5 500 à la rentrée 2016.

### POLITIQUE ÉDUCATIVE

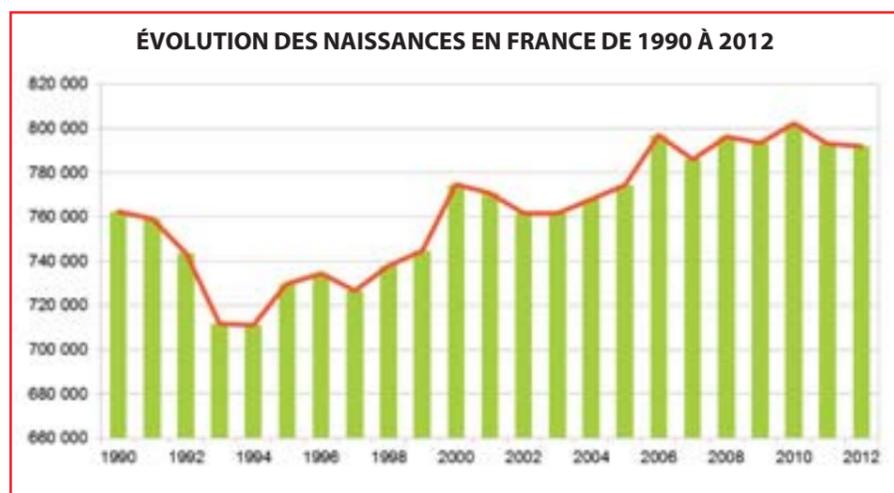
Cela montre par ailleurs que les effectifs ne vont cesser d'augmenter dans le second degré au moins jusqu'en 2025 avec un nouveau boom en Sixième dès 2017... sauf à voir les élèves quitter le système éducatif précocement.

Ces prévisions prennent aussi en compte des éléments de politique éducative : taux de redoublement prévus à la baisse dans toutes les classes de collège sauf en Troisième où il est prévu stable, en Seconde GT aussi où il a baissé de deux points entre 2011 et 2014 ; taux de sorties en fin de Seconde professionnelle ; réussite aux examens... La combinaison de ces différents éléments conduit la DEPP à prévoir en LP une augmentation de 4 835 élèves en 2015 et de 5 035 en 2016, après une baisse de 7 280 élèves en 2014.

### RECRUTER ET PRÉCRUTER

C'est une nécessité absolue. L'afflux des élèves pour les dix années à venir va nécessiter des emplois et des recrutements supplémentaires. Il y a donc une urgence à prendre des mesures qui permettent sur le long terme le recrutement de personnels qualifiés : prérecrutements, amélioration des conditions de travail et de rémunération. Sans quoi, les nouveaux emplois créés ne pourront une fois de plus être pourvus, comme cela a été le cas ces dernières années.

■ F. Bellin, D. Le Cam



## PROMOTION À LA HORS-CLASSE 2015 BIENTÔT LES CAPA !

En fonction des calendriers académiques et national, les CAP siégeront sous peu pour examiner la situation des collègues promouvables.

L'action résolue et opiniâtre du SNES-FSU et de ses élu-e-s dans les CAP a permis d'engranger des avancées importantes dès la campagne de promotion 2014. Ainsi, chez les professeurs agrégés, près de 90 % des promotions à la hors-classe ont bénéficié à des collègues étant au 11<sup>e</sup> échelon de la classe normale. De même, chez les professeurs certifiés, près de 80 % des collègues au 11<sup>e</sup> échelon ont été promus, près de 70 % chez les CPE. Enfin, à l'issue des discussions ouvertes par le ministère en 2013-2014, a été acté le principe selon lequel « tous les enseignants du second degré ont vocation à atteindre la hors-classe en fin de carrière ». Les promotions 2015 qui seront examinées dans les CAP devront donc

permettre d'avancer concrètement vers la réalisation de cet objectif.

### AU MILIEU DU GUÉ

Des obstacles persistent toutefois, principalement le maintien des avis attribués par le chef d'établissement et l'inspection, qui constituent toujours un frein important à la promotion. Le SNES-FSU en demande la suppression et ses élu-e-s agissent avec efficacité pour en limiter le poids. Les commissaires paritaires du SNES-FSU s'engagent pour votre défense, pour le respect des droits de tous et de chacun, pour l'amélioration des conditions de travail, pour la revalorisation de nos carrières, de nos métiers et de nos salaires.

■ C. Barbillat, E. Staëlen, intercat@sn.es.edu

### Carrières : avancement d'échelon, promotion à la hors-classe...

Prendre contact avec ses élu-e-s en CAP, dont l'expertise est reconnue par tous, leur fournir toutes les informations nécessaires aux vérifications qu'ils devront effectuer.

#### La fiche syndicale de suivi individuel : un outil essentiel

La fiche syndicale de suivi individuel, remplie avec une grande précision et accompagnée des copies des documents nécessaires, est indispensable aux élu-e-s pour vérifier votre situation. C'est le moyen le plus sûr de s'assurer que ses droits seront respectés.

#### Où trouver les fiches de suivi individuel ?

- Dans les suppléments « Carrières ».
- Elles sont aussi téléchargeables sur notre site : [www.sn.es.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Fiches.html](http://www.sn.es.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Fiches.html)

## MASTER 1 EN ALTERNANCE... POUR COMBLER LES VIDES...

Un projet de master en alternance pour quelques disciplines du second degré circule. Au programme, une demi-formation, un service en responsabilité et un concours au rabais. Le SNES-FSU a été reçu au ministère.

Dans ses neuf mesures pour les écoles de Seine-Saint-Denis publiées fin 2014, le ministère propose la mise en place dans le premier degré d'un master 1 MEEF en alternance censé « améliorer le niveau de formation » des étudiants préparant le concours, en échange d'« une rémunération équivalente au SMIC, leur permettant ainsi de financer leurs études et leur formation pour leur nouveau métier ». Un concours spécifique « permettant de reconnaître l'expérience des contractuels ayant au moins une année d'enseignement » a aussi été annoncé. Devant le tollé, le ministère précise mi-mars 2015 que le stage de ces étudiants serait en observation ou de pratique accompagnée.



© Fotolia.fr / Benjamin Lefebvre

formation au lieu de 500 (- 50 %) dans le M1MEEF classique. Ce projet vise à utiliser des étudiants pour combler la pénurie d'enseignants, plébiscite la formation sur le tas et renonce à la mise en

place d'une formation de qualité de haut niveau en lien avec la recherche. Pour preuve, il n'est pas envisagé que les étudiants soient en capacité de réussir le CAPES externe et on créerait un CAPES spécifique... au rabais ! Le SNES, avec les autres syndicats de la FSU, ont été reçus en audience au ministère le 15 avril. Ce dernier a annoncé

qu'il n'y aurait pas de M1 MEEF en alternance dans le second degré, mais que le projet était en discussion dans le premier degré. Pour rendre attractif nos métiers, le SNES, avec la FSU, demande la mise en place des prérecrutements (financer des étudiants sans contrepartie de travail), la revalorisation des salaires et des conditions de travail. Par ailleurs, les élèves, pour leur réussite, doivent avoir des enseignants avec un haut niveau de qualification et formés aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. ■

Caroline Lechevallier

### Non-titulaires : Laura, « C'est génial, j'ai du travail ! »

Contractuelle CDD d'anglais depuis 2009, mon salaire est de 1 297,04 €, un poste à 1 h 30 de mon domicile. Octobre : pas de salaire (traites, cantine, garderie, carburant, péage...). Décembre, toujours pas de salaire, à l'aide ! Mon découvert se creuse. Noël approche, ma fille de 4 ans n'aura pas de cadeaux ! Je ne fais pas l'aumône, je veux juste être rémunérée ! Entre deux missions je m'inscris à Pôle Emploi... les papiers arrivent tard et les finances se portent souvent mal. Ce n'est pas si grave... « juste un mauvais moment... 6 ans déjà... ». Un cadrage national de la gestion des agents non titulaires avec une grille indiciaire harmonisée permettrait de vivre dignement de son salaire et de ne pas générer de nouveaux travailleurs pauvres... dans la Fonction publique !

# 100 %

... de grévistes au collège Antoine-de-Saint-Exupéry de Varennes-sur-Allier (Allier). Aux cris de « Non au projet de réforme du collège ! Non à la diminution des horaires des disciplines ! », ils se sont mobilisés le 9 avril devant leur établissement avec parents d'élèves et retraités pour dire non à cette réforme et cette redistribution des heures ainsi qu'à la baisse de la DHG.

### SNES tweet



« Apprendre sans réfléchir est vain. Réfléchir sans apprendre est dangereux » CONFUCIUS

CIRCULAIRE SEGPA

# UN PROJET INADAPTÉ

Le ministère a soumis aux organisations syndicales fin mars un projet de circulaire transformant radicalement la SEGPA sous couvert d'inclusion. Le SNES et la FSU ont défendu le maintien d'un « enseignement adapté ».

Le projet de circulaire doit remplacer celles de 2006 et 2009 actuellement en vigueur et s'appliquer à la rentrée 2016, en même temps que la réforme du collège. Si la SEGPA est réaffirmée comme une structure à quatre divisions (de la Sixième à la Troisième), le projet vise à en modifier profondément le fonctionnement, en particulier de la classe de Sixième.

Le ministère avait initialement envisagé de repousser l'orientation en SEGPA à la fin de la Sixième, au prétexte du nouveau cycle 3 (CM1-CM2-Sixième). Le SNES-FSU a dû rappeler que l'entrée en Sixième correspond aussi à l'entrée au collège. Nouvelle solution imaginée par le MEN : « en fin de CM2, les élèves qui présentent des difficultés graves et durables sont inscrits, après avis de pré-orientation de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA), en classe de Sixième avec un appui de la SEGPA du collège qui fonctionne de manière ouverte ».



© Clément Martin

de Sixième que peut être décidée une orientation en SEGPA ou non. De plus, le projet envisage de ne plus permettre d'orientation après la Cinquième alors qu'il y a aujourd'hui des orientations tardives en Quatrième, voire en Troisième, qui répondent à des situations particulières. Pour le SNES-FSU, l'inclusion – qui n'est pas un principe affirmé par la loi de refondation, contrairement à ce qu'affirme le ministère – ne doit pas remettre en cause le droit des élèves qui présentent des « difficultés graves et durables » à un enseignement adapté, ni engager la SEGPA sur la voie de la dilution.

Un nouveau projet sera présenté en mai. La SEGPA participe pleinement à la réussite des élèves en grande difficulté et le SNES-FSU portera l'exigence d'une structure clairement identifiée, mais mieux intégrée dans le collège. ■ Bruno Mer

SUR LA VOIE DE LA DILUTION

Autrement dit, les élèves sont pré-orientés, mais inscrits dans une classe de Sixième du collège (dite classe de référence). « Il s'agit donc de faire de la SEGPA une voie d'inclusion », sur le modèle des ULIS ; la classe de Sixième SEGPA deviendrait ainsi un simple dispositif. C'est seulement en fin

## ORIENTATION NOUVEAU COUP DE CANIF

L'équilibre des compétences respectives de l'État et de la Région en matière d'orientation est à nouveau menacé.

Un projet de décret sur la déconcentration visant à autoriser le préfet de Région à déroger aux règles concernant l'organisation et les missions des services déconcentrés de l'État, a été soumis au Conseil supérieur de la fonction publique.

Ainsi, à la demande des présidents de Région, préoccupés par la mise en place du SPRO<sup>(1)</sup>, les préfets de Région pourraient-ils demander à l'État d'adapter les textes statutaires en fonction des « spécificités locales », et d'engager les CIO et leurs personnels au-delà des termes de la loi du 5 mars 2014. Les missions et les conditions de travail pourraient alors être différentes d'une Région à l'autre. Le texte prévoit en outre que les établissements publics de l'État ayant une représentation territoriale ou qui concourent à la mise en œuvre des politiques publiques au niveau territorial puissent désormais être dirigés par le préfet. L'ONISEP est donc directement concerné.



Treize Régions en métropole en 2016

Non seulement le directeur, prenant acte de la réforme territoriale et de la réduction du nombre de Régions, envisage de diviser par deux le nombre de directions régionales, mais les missions des DRONISEP pourraient être touchées par ces nouvelles dispositions si elles sont adoptées. Pourtant les missions de l'ONISEP comme les droits des personnels sont définis nationalement et les délégations régionales sont des structures de l'EN.

Là encore, sur ce dossier le maître-mot ne semble pas être le dialogue social ! La FSU est intervenue pour exiger que les statuts, les textes régissant les missions et les conditions d'exercice soient respectés et que les élus représentants des personnels puissent y veiller dans le cadre des instances paritaires. ■ M.-A. Monnier

(1) Service public régional de l'orientation

## POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS « CELA POURRAIT ÊTRE PIRE ! »

C'est ainsi que la ministre, Marisol Touraine, a qualifié la situation alors que ce 1<sup>er</sup> avril n'a pas connu de revalorisation des pensions.

Avant la réforme des retraites de 2014, le 1<sup>er</sup> avril était synonyme de revalorisation des pensions jusqu'à ce que Manuel Valls, en septembre 2014, en décide le gel. Les retraités devraient s'en féliciter si l'on en juge par la circulaire interministérielle de Marisol Touraine du 1<sup>er</sup> avril 2015 relative, entre autres, à l'évolution de l'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées), qui explique que compte tenu de l'inflation constatée pour 2014 et de la prévision pour 2015, « le coefficient théorique qui devrait s'appliquer au 1<sup>er</sup> avril 2015 serait négatif » et qu'« afin d'éviter une baisse de ces prestations, il est décidé de maintenir leur montant à leur niveau actuel ». Confrontés à une réalité bien plus rude, les bénéficiaires de l'ASPA et l'ensemble des retraités apprécieront.

AUGMENTATION DES DÉPENSES

Car la mesure de l'inflation dissimule, de fait, une perte indéniable du pouvoir d'achat liée notamment à l'augmentation des dépenses contraintes (eau, gaz, électricité, logement, etc.), qui sont sous-estimées. À cela s'ajoutent les conséquences des mesures régressives successives contre les retraités, – Contribution

additionnelle de solidarité autonomie (CASA), suppression de la demi-part pour veuf ou veuve, imposition du supplément pour trois enfants –, l'augmentation des coûts des maisons de retraite et, pour l'ensemble des salariés, l'augmentation de la TVA, sans parler du reste à charge dans les dépenses de santé.

Le COR lui-même signale la baisse du pouvoir d'achat des retraités, plus sévère encore pour les femmes. Raison de plus pour réaffirmer la nécessaire revalorisation des pensions chaque 1<sup>er</sup> janvier et leur indexation sur les salaires.

La question du niveau de vie a été au centre de la réunion unitaire du 8 avril au cours de laquelle les organisations et associations de retraités se sont félicitées du succès des dernières journées de mobilisation (30 000 manifestants). L'action va se poursuivre avec la défense du pouvoir d'achat en initiant une campagne de pétitions. Elle se poursuivra aussi sur la loi sur le vieillissement, notamment en répondant à l'initiative des groupes parlementaires présents à la dernière conférence de presse en janvier. Attachées à la solidarité intergénérationnelle, elles seront attentives aux éventuelles suites de la journée interprofessionnelle du 9 avril. ■ Marylène Cahouet

## AEFE PAS À LA FÊTE

L'AEFE célèbre ses 25 ans. Pas question de fêter cet anniversaire tant la situation s'est dégradée. Un changement d'orientation s'impose.

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) vient de célébrer ses 25 ans à travers plusieurs manifestations, auxquelles le SNES-FSU, le SNUipp-FSU et le SNEP-FSU ont refusé de participer.

Ils ont ainsi dénoncé le fait que, depuis 2012, la priorité à l'éducation, mesure phare du quinquennat Hollande, n'a trouvé d'autre traduction à l'étranger que la baisse de la dotation de l'État ou le maintien du plafond d'emplois des détachés. Les conséquences dans ce réseau dynamique (+ 100 000 élèves sur les sept dernières années) touchent tous les domaines : augmentation des effectifs par classe, blocage des enveloppes indemnitaires et de bourses scolaires, absence de véritable politique sociale, privatisation larvée de l'établissement public qui repose de plus en plus, pour son financement, sur des frais de scolarité en constante augmentation (+ 47 % en cinq ans)...

STATUTS BAFOUÉS

Pourtant, grâce à l'action syndicale de terrain, les personnels ont obtenu, avec le SNES-FSU, des avancées parfois conséquentes sur de nombreux dossiers. Mais 25 ans plus tard, ils ne sont pas à la fête, loin de là ! Arbitraire, autoritarisme, atteintes aux statuts des différents personnels se développent. Ainsi, 700 titulaires précarisés, en disponibilité, sont en attente de support budgétaire pour être déta-



chés. Les conditions de vie de bon nombre de personnels se sont récemment aggravées suite à la dépréciation de l'euro.

Pour cet anniversaire, les syndicats de la FSU ont lancé une série d'actions afin que les choses changent rapidement et radicalement. Fortement majoritaires aux élections professionnelles de l'Agence, ils appellent à un changement d'orientation politique, dans le respect des missions de service public d'éducation et des droits de tous les personnels. Avec les personnels, ils exigent le retour à un véritable service public d'éducation à l'étranger tel que l'avait défini la loi de 1990 créant l'AEFE. ■ Patrick Soldat

### Grande-Bretagne/France : mêmes constats !

Réuni à Cardiff, le SNES-FSU a participé au congrès du syndicat enseignant britannique NASUWT (295 000 adhérents). Les problèmes évoqués sont les mêmes qu'en France à savoir : l'alourdissement de la charge de travail, les salaires, les conditions de service et les coupes budgétaires depuis 2010, les méthodes managériales des chefs d'établissement. Les baisses de salaires depuis 2010 font qu'un enseignant écossais en début de carrière a perdu 13 800 livres depuis 2010, soit 18 909 euros, et 18 300 livres soit 27 244 euros en milieu de carrière. Le contexte des élections nationales avec le vote du 7 mai pèse lourd dans les débats.

Il a été question également du recrutement et du maintien des enseignants dans la profession. Un chiffre est avancé : 40 % des professeurs quittent la profession au cours des cinq premières années d'exercice.

La NASUWT a également conduit une enquête auprès de 2 400 enseignants pour traiter de la pauvreté qui touche 3,7 millions d'enfants au Royaume-Uni.

### Diafara Touré à nouveau à la rue !

Ce jeune lycéen, seul à Paris, poursuit ses études à l'ÉREA Édith-Piaf de Paris...

Diafara, comme une centaine d'autres Jeunes étrangers isolés (JEI) vit dans la galère et l'incertitude du lendemain.

Depuis le 31 mars dernier, après une nuit dans un « garage », deux nuits dans une auberge de jeunesse de Paris prises en charge par la caisse de solidarité du « Collectif Édith-Piaf », quatre nuits d'hébergement gracieux chez une enseignante de l'ÉREA, six nuits en auberge de jeunesse prises en charge par le Fonds social de l'ÉREA, Diafara Touré est sans hébergement. Une solution doit être trouvée pour Diafara comme pour les autres JEI.

### Éducation prioritaire : lycées maintenus... jusqu'à quand ?

La refonte de la carte de l'éducation prioritaire laisse depuis plusieurs mois les lycées dans le flou : maintien ou non dans les dispositifs ?

Le ministère a enfin confirmé le maintien en l'état de la situation pour l'année 2015/2016 : au sein des lycées « Éclair », ainsi que des lycées parfois appelés « ZEP » en réalité, souvent, « prévention violence », les personnels conservent leurs primes et avantages (prime Éclair, prime « ZEP », avancement spécifique...), les personnels nouvellement nommés en bénéficieront également. Les établissements conservent leurs moyens spécifiques. Des discussions doivent s'ouvrir dans les prochains mois pour redéfinir le périmètre de l'éducation prioritaire pour les lycées, pour une application à la rentrée 2016.

Actuellement, 11 LEGT ou LPO sont classés Éclair et 28 autres sont qualifiés de « ZEP ». Pour le SNES-FSU, la carte doit s'adapter aux besoins, et non l'inverse !

# PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs  
• 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

## LOCATIONS

**(83) Croix-Valmer**, coll. loue maison, calme, 6 pers., jardin, très belle vue mer. Tél. 06 83 04 73 97

**Île d'Oléron**, coll. loue, 100 m mer, maison tout confort, 6 personnes, jardin clos, de juin à septembre. Tél. + SMS : 07 82 34 62 03

**La Rochelle**, loue grande maison, 6 personnes, jardin clos, piscine, du 2 au 23/8. Tél. 06 70 04 55 47

**(94) Joinville-le-Pont**, centre ville, face RER A, loue studio 20 m<sup>2</sup> meublé, équipé, tout confort, bel immeuble, 650 € ch. comprises. Tél. 06 07 03 28 02

**(66) Banyuls**, 100 m mer, plage, F3 conf., 4 pers., ttes saisons. Tél. 06 86 97 77 73

**Paris 14<sup>e</sup>, Montsouris**, coll. loue appart. 3 pièces, du 18/07 au 29/08 : 2 300 €, location quinz. possible. Tél. 06 75 11 87 39

**Paris 14<sup>e</sup>**, coll. loue en colocation appartement 3 pièces meublé à 2 étudiants, de septembre à juin : 650 €/mois charges comprises, réserver en mai. Tél. 06 75 11 87 39

**Cannes centre**, F3, 62 m<sup>2</sup>, vue mer, terrasse : 600 €/sem. Tél. 06 85 90 26 72

**Paris 19<sup>e</sup>**, métro Pyrénées, loue 2 pièces meublé, refait à neuf, 800 €/mois ch. comprises. Tél. 06 70 28 07 21.

**(83) Brignoles**, loue à l'année villa T5, prox. commerces, écoles, garage, jardin : 1 040 €. Tél. 06 50 55 98 80

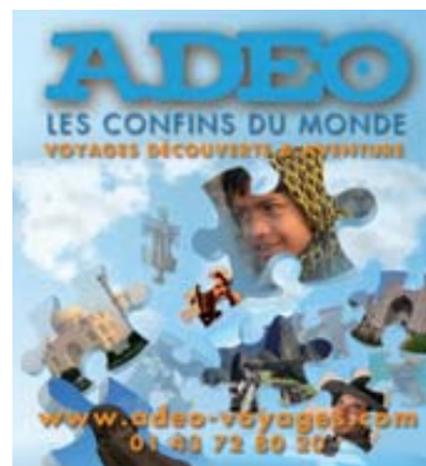
## IMMOBILIER

**(94) Fontenay-sous-Bois**, limite Vincennes, vds duplex 7 pièces, 130 m<sup>2</sup> Carrez, 165 m<sup>2</sup> au sol, cuis. équipée, 4 ch., chauff. central fioul, gd box + réserve 24 m<sup>2</sup>, 10 min du RER, 10 min écoles : 500 000 €. Tél. 06 81 05 70 50

## LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent un circuit de 3 semaines au Tibet et au Népal en août 2015. Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31/05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Publicité



Publicité

Voter, c'est décider de l'avenir de ma banque.

**À la CASDEN, chaque Sociétaire est invité à s'exprimer lors des Assemblées Générales, selon le principe coopératif 1 personne = 1 voix !**

**Je vote en ligne** sur <https://jevote.casden.fr><sup>(1)</sup> ou **Je vote par correspondance** Je retourne mon bulletin de vote dans l'enveloppe T<sup>(2)</sup>

(mes identifiants sont sur le matériel de vote adressé par la CASDEN Banque Populaire)

**Une question, bulletin de vote égaré ? Je contacte le 0164 801343**  
(Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 heures métropolitaines)

(1) Assemblée Générale Ordinaire (AGO) : clôture du vote le 12 mai 2015 ou à défaut de quorum le 26 mai 2015, à 15 heures, heure de Paris. Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) : clôture du vote le 26 avril 2015 ou à défaut de quorum le 12 mai 2015 ou à défaut de quorum le 26 mai 2015, à 15 heures, heure de Paris.  
(2) AGO : tout bulletin papier reçu après le 10 mai 2015 ou à défaut de quorum, le 24 mai 2015 ne pourra être pris en compte. AGE : tout bulletin papier reçu après le 26 avril 2015 ou à défaut de quorum, le 10 mai 2015 ou à défaut de quorum, le 24 mai 2015 ne pourra être pris en compte.

casden

BANQUE POPULAIRE

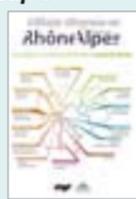
CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture



N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)  
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

### Débats citoyens en Rhône-Alpes

Échanger avec des personnalités du monde associatif, des universitaires, des élus, des journalistes... de thèmes actuels, sensibles, comme la désinformation, les enjeux migratoires, les réseaux sociaux, la mondialisation, le développement durable, Fukushima...  
• Franck Thénard-Duvivier (coord.), coédition Adapt/lycée Fauriel, 300 p., 12 €.



### Histoire de la chimie en 80 dates

Un petit livre richement illustré qui, en 80 dates, nous plonge dans la grande aventure de la chimie tout en nous faisant comprendre combien celle-ci est partout dans la nature comme dans l'activité humaine. Pigments, atomes ou encore chimie moléculaire, l'homme a toujours cherché à comprendre la nature et les propriétés de la matière. À travers plus de 80 fiches illustrées, cet ouvrage revient sur les grandes étapes, expériences ou inventions qui ont conduit à l'émergence de la chimie moderne.  
• Alain Sevin et Christine Dezarnaud-Dandine, coédition Adapt-SNES/Vuibert, 2014, 192 p., 25 €.

### De l'histoire naturelle aux sciences de la vie et de la Terre

Cet ouvrage montre comment s'est construit l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre, depuis la Révolution. On y constate que les sciences naturelles puis les SVT constituent une discipline politiquement sensible. Les auteurs nous aident à comprendre les résistances qui, à de nombreuses reprises, ont fait – et font encore – obstacle à la mise en place d'un cursus cohérent et ambitieux.  
• Claudine Meunier, François Meunier et Jeanne-Marie Raynaud, Adapt, 2014, 175 p., 11 €.



### Alexandre de Humboldt. Le dernier savant universel

Une remarquable synthèse sur un homme d'exception qui fit de sa vie une « pérégrination poétique ». En suivant la longue vie de ce « savant universel » on découvrira derrière l'homme de science, un homme engagé contre l'esclavage, un philosophe, un poète et un pédagogue. Pour historiens, géographes, naturalistes.  
• Mireille Gayet, préface de Philippe Taquet. 1<sup>er</sup> tirage : août 2006 ; nouveau tirage : février 2013, 416 p., 35 €.



### BON DE COMMANDE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ?  OUI  NON

À envoyer aux Éditions ADAPT – 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 – avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur notre site : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)



L'Université Syndicaliste n° 751 du 18 avril 2015, le mensuel du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 – Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) – Rédacteur en chef : Thierry Pétrault – Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, [contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)  
Publicité : GMF (p. 2) ; ADEO, CASDEN (p. 8) – Compogravure : C.A.G., Paris – Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77) – Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € – N° CP 0118 S 06386 – ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution – Joint à ce numéro : 24 p. Retraités ; 8 p. Le point sur la réforme territoriale